

République française

Département du Gers

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA ROMIEU
Délibération n°2026_031**

L'an deux mille vingt-six et le treize avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LA ROMIEU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, rue du puits, sous la présidence de Monsieur Thierry CAMBOURNAC, Maire.

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15
08/04/2026

Date de la convocation :

En exercice : 15

Date d'affichage : 08/04/2026

Qui ont pris part à la délibération : 15

PRESENTS : CAMBOURNAC Thierry, CASTAING Laurence, LAMARQUE Hervé, GASNIER Marie-José, COUPEY Jean, JACQUES Dominique, DURANT Christine, MYNSBERGEN Cornelis, GUCKER-MAILLARD Agnès, RIVET Ingrid, LACOME Fabien, CASTAY Lionel, DELOUS Fabrice, LABADIE Paul, MAUREL Vanessa.

Excusés ou absents : JACQUES Dominique

Ont donné procuration : JACQUES Dominique a donné procuration à RIVET Ingrid.

Secrétaire de séance : DURANT Christine

Objet : Subventions 2026 aux associations

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le montant des subventions communales à destination des diverses associations.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le Conseil municipal fixe le montant des subventions comme suit :



- Agence française Chemins de St Jacques Compostelle :	250€
- ALFA 32 :	333€
- Amicale des sapeurs-pompiers :	600€
- Anciens combattants :	150€
- Art et vie à La Romieu :	150€
- Associations des Maires du Gers :	275€
- Associations des plus beaux villages de France :	1870€
- Association des parents d'élèves :	380€
- Catimini :	550€
- CAUE :	300€
- Club des aînés « Tiercé romévien » :	150€
- Comité des fêtes :	150€
- Coopérative scolaire :	300€
- Etoile sportive romévienne :	3000€
- Fondation du patrimoine :	600€
- La Boule romévienne :	150€
- La Main harmonique :	5000€
- Le souvenir français comité de Lomagne :	30€
- Les amis de la collégiale :	2200€
- Lous Pétohums :	150€
- Rose'tival :	150€
- Syndicat de chasse :	150€
- Union sportive romévienne :	600€

Soit un total global :

17 488 €

- Le conseil municipal autorise le maire à exécuter la présente délibération.

Certifié et rendue exécutoire après publication et envoi à la Sous-préfecture le 05 juin 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme, au registre suivent les signatures.

Le Maire,
T. CAMBOURNAC

